

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ABONNEMENTS.

Saumur, par la posta
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 23 7 50

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marche-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS. Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévisé, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :
Son Exc. lord Cowley vient d'adresser la lettre suivante au ministre des affaires étrangères.

« Paris, le 17 décembre 1854.

» Monsieur le Ministre,

» Jamais devoir n'a été plus agréable et plus flatteur pour moi que celui que je remplis en transmettant à Votre Excellence les procès-verbaux ci joints de la séance du Parlement du 15 de ce mois, dans laquelle, l'une et l'autre chambre ont résolu, à l'unanimité, d'offrir leurs remerciements à l'armée et à la marine française, pour la coopération et l'assistance si cordiale qu'elles ont prêtées aux forces militaires et navales de la Reine dans leurs opérations combinées.

» Conformément aux usages et aux règles du Parlement le feld-maréchal lord Raglan et le vice-amiral Dundas devront être chargés de faire parvenir au général Canrobert et à l'amiral Hamelin les remerciements des deux chambres. Mais j'ai en même temps pour instruction de porter à la connaissance de l'Empereur et de son gouvernement en qu'elle haute estime le Parlement britannique tient la conduite de l'armée et de la marine françaises, comme aussi la satisfaction profonde avec laquelle le gouvernement de la Reine a vu la législature nationale s'associer avec tant de cordialité aux sentiments qu'il professe lui-même pour l'armée et la marine impériales.

» En priant Votre Excellence de vouloir bien se faire l'intermédiaire de cette communication, je suis, etc.

» COWLEY.

Suit le texte des deux résolutions identiques adoptées à l'unanimité dans l'une et l'autre chambre du Parlement.

Le gouvernement du roi de Prusse, mis en demeure à son tour de se prononcer pour la notification du traité du 2 décembre, n'a pas cessé cependant de l'avoier dans l'espace de plus en plus étroit où les parties belligérantes l'enferment. Il paraît que, poussé dans ses derniers retranchements, il veut avoir recours désormais au silence, et obliger

même ses chambres à un véritable mutisme. Nous recevons, en effet, le compte-rendu de la séance du 15 décembre, de la seconde chambre prussienne, et nous y trouvons un discours de M. de Manteuffel, tendant à dissuader l'assemblée de discuter et de voter une adresse au Roi, en réponse à son discours d'ouverture. On voit, par les paroles du chef du cabinet prussien, que ce dernier n'entend donner aucune explication sur sa politique à l'égard de la Russie et des Puissances alliées, et qu'il désire surtout que les députés ne provoquent pas un débat qui pourrait gêner ses négociations avec les gouvernements européens. Perdue volontairement dans un dédale d'où elle craint de sortir, la cour de Berlin repousse ainsi la lumière. En vérité ce n'est déjà plus de l'indécision. Encore un pas et cela deviendrait de la pusillanimité.

D'après notre correspondance ordinaire de Berlin, en date du 16 décembre, M. de Manteuffel aurait été jusqu'à dire que « la situation actuelle des négociations ne lui permettait pas de faire des communications sur la position de la Prusse vis-à-vis des questions extérieures, et qu'en outre la circonstance que la Prusse était décidée à rester en paix avec toutes les puissances lui imposait beaucoup de réserve. »

Sans prétendre forcer les conséquences d'une déclaration semblable qui sera vraisemblablement démentie, d'ici à quelques jours, par d'autres déclarations d'une nature tout aussi fugitive, nous ne devons pas moins en prendre note, pour donner une juste idée de la singulière tactique qu'on croit devoir suivre à Berlin. Il paraît même que la Prusse ne se disposerait pas seulement à rester inactive, mais qu'elle voudrait encore maintenir autant que possible l'Autriche dans un état d'immobilité. « Le cabinet de Berlin, nous écrit-on encore, se montre plus disposé à accéder au traité du 2 décembre, à mesure que l'on voit mieux que l'Autriche n'a pas encore renoncé complètement à toute tentative de médiation, mais dans ce moment-ci, il n'a pas encore pris de résolution à cet égard. »

Il suffit de signaler la pauvreté d'une semblable combinaison pour donner la mesure de la versatilité et en même temps du peu de danger de la politi-

que qui l'inspire.

Nous sommes portés à croire que la cour de Berlin est, pour le moment, sous le coup d'une dernière dépêche russe arrivée dans la soirée du 14. Dans cette dépêche, la Russie exprimerait de nouveau sa disposition à traiter sur la base des 4 points et invoquerait la médiation de la Prusse pour engager ces négociations. Cette ouverture du Czar a naturellement surexcité l'orgueil de la cour du roi Frédéric-Guillaume, et lui fait accepter pour des vérités pratiques, des illusions dont elle ne s'est jamais bien départie. Il faudra cependant que la Prusse revienne à la réalité d'ici au 1^{er} janvier prochain. Le court délai qui lui est laissé doit donc donner une nouvelle patience aux puissances alliées qui seraient autorisées jusqu'à un certain point à s'irriter de tant de faiblesse ou de folie. — Havas.

Nous trouvons dans la *Gazette d'Ausbourg* les considérations suivantes sur les intérêts de l'Allemagne dans la vallée du Danube :

« La phase actuelle de la guerre d'Orient, qui doit certainement avant peu se généraliser dans les contrées que baigne le Danube, prouve l'ignorance extrême où l'on est en Allemagne des intérêts les plus réels de la Confédération. Nous sommes certainement obligés de prendre une part des plus actives aux événements qui se préparent. Faut-il attendre pour cela que la guerre se trouve portée sur nos frontières? Faut-il donner raison à ces voix ignorantes qui osent se demander d'un ton railleur si les intérêts de l'Allemagne sur le Danube sont réellement assez importants pour motiver de sa part une participation sérieuse à la politique suivie par l'Autriche? Nous ne le croyons pas.

» Si l'on veut jeter un simple coup-d'œil sur l'importance du fleuve dont nous parlons et sur les contrées qu'il traverse, il sera facile de se convaincre avec quel intérêt immense l'Allemagne doit le considérer. Tout son avenir industriel et commercial est là.

» C'est l'Orient, et non l'Occident, qui doit servir de débouché aux transactions de la Confédération germanique.

» Du côté de l'Occident, nous avons, il est vrai,

FEUILLETON

MA VIE POUR UN RÊVE.

(Suite et fin.)

Ma convalescence fut très-longue. J'étais si douloureusement affligé de la perte de mon oncle, mon seul et unique parent, que je ne pus jamais m'en consoler. Que de fois les larmes me vinrent aux yeux, quand je parcourais l'appartement qu'il avait habité avec moi et égayé par sa bonhomie! Malgré toutes les instances de Georges pour me décider à déménager, je ne voulus pas y consentir, et l'appartement de mon oncle resta tel qu'il l'avait habité.

Pendant les premiers moments consacrés à ma douleur, je n'avais pu complètement oublier madame de Lucques; son souvenir était venu me donner du courage et faire briller pour moi un rayon d'espoir dans l'avenir; c'était la seule ancre de salut qui me retint encore à la vie.

Quand Georges apprit que j'étais enfin hors de danger, il eut un accès de folle joie. Il me dit alors que le colonel était venu plusieurs fois lui-même savoir de mes nouvelles, et que sa femme et sa fille s'intéressaient vivement à ma position. Je chargeai Reissenem d'exprimer ma reconnaissance à ces dames et attendis avec impatience le moment où je pourrais le faire moi-même.

Les événements malheureux qui m'accablèrent à cette époque fondirent sur moi avec une telle impétuosité que j'en fus tout d'abord étourdi. En cherchant aujourd'hui à rassembler mes souvenirs, je m'étonne d'avoir pu les supporter.

J'avais fait plusieurs visites à la famille Reivar et je me

disposais, encouragé par le gracieux accueil qui m'y était fait, à demander la main de madame de Lucques. A cet effet, je me rendis un matin chez le colonel, qui par malheur était absent. La jeune femme ayant appris que j'étais au salon, où j'attendais la rentrée de son père, vint m'y trouver.

— Monsieur de Kersaint, me dit-elle avec un tremblement dans la voix, je crains de deviner le motif d'une visite aussi matinale faite par vous à mon père, et je viens vous prier d'éclaircir mes doutes à ce sujet, bien convaincue d'avance que vous me répondrez avec franchise. — Je vous remercie, Madame, pour la bonne opinion que vous avez de moi, et vais tâcher de m'en rendre digne en répondant à votre confiance. D'ailleurs, ajoutai-je d'un air profondément ému, si j'ai votre approbation, Madame, si vous daignez encourager ma démarche, je suis sûr d'avance que le courage ne me faillira pas, quand tout-à-l'heure, je demanderai à M. votre père, la main d'une femme qui m'est bien chère, et sans laquelle, je le sens trop, il ne m'est plus possible de vivre. — Oh! par pitié, monsieur le Marquis, n'en faites rien; ce mariage est impossible, s'écria madame de Lucques avec vivacité et en joignant les mains.

Puis remarquant la pâleur mortelle qui couvrit mes traits à cette exclamation qui me prouvait trop clairement que je n'étais pas aimé et que je ne le serais jamais, elle mit sa tête dans ses mains et dit d'un accent douloureux qui m'alla droit au cœur et y pénétra comme la lame d'un poignard :

— Mon Dieu, suis-je assez malheureuse d'en aimer un autre, quand cet autre ne m'aime peut-être pas, lui!...

Un silence de quelques minutes suivit cet aveu de la jeune femme. Je crus un instant que j'allais devenir fou, mes tempes battaient à se rompre, et une douleur aiguë m'étreignait le cœur de sa main de fer. Oh! ce que je souffris alors est impossible à dire!...

— Pardonnez-moi, Monsieur, le mal que je vous cause, reprit madame de Lucques, les yeux pleins de larmes; mais pouvait-il en être autrement. Georges est si bon, si doux, si prévenant, que, le voyant tous les jours, ce que je prenais tout d'abord pour une amitié fraternelle a fait place à un sentiment plus tendre, et aujourd'hui je l'aime et il ne s'en doute même pas. Aussi, vous le voyez, je suis plus malheureuse que vous, puisque je ne puis pas lui dire le sentiment qu'il m'a involontairement inspiré, et que je dois cacher à tous, excepté à vous, toutefois, à qui mon devoir m'imposait d'en faire la confidence. — C'est donc lui que vous aimez, Madame! ah! il est bien heureux, et je n'ai pas le courage de vous blâmer, car il est digne de vous. Voilà donc le secret de votre pâleur et du changement qui s'était opéré en vous depuis quelque temps, ajoutai-je avec amertume, en pensant que je m'en étais attribué tout l'honneur. Adieu donc, Madame, vous aviez raison, c'était un rêve, mais ce rêve me coûtera la vie. — Par pitié, Monsieur, que voulez-vous dire? — Oh! rassurez-vous, Madame, je veux seulement dire que ma vie est à jamais brisée.

J'étais arrivé chez madame de Lucques le cœur plein d'espoir, j'en sortis la mort dans l'âme. J'eus un instant l'idée de mettre un terme par le suicide à une existence aussi vide et décolorée que devait l'être désormais la mienne; mais l'ombre de mon oncle vint me reprocher cette idée impie, et m'en suggéra une plus digne d'un descendant des Kersaint. Je montai au Père-Lachaise, où

un espace infini, des pays inépuisables en ressources de toute espèce; mais tous ces avantages, nous devons les partager avec les trois plus grandes nations commerçantes du monde. La lutte serait plus que difficile, et nous ne pourrions acheter le succès qu'au prix d'un abaissement extrême dans les salaires, et, par conséquent, de la diminution du bien-être des masses.

» L'Orient, au contraire, n'est encore à personne. Le premier occupant doit en devenir le maître, et si la France et l'Angleterre peuvent y porter une masse de capitaux, un goût et une énergie qui leur donneraient une supériorité réelle sur l'Allemagne, l'Allemagne a pour elle sa position géographique, que rien ne peut lui faire perdre, et qui lui assure pour toujours le mouvement naturel du commerce de tout le Levant.

» Il est peu de pays dans le monde aussi heureusement doté que le nôtre. La nature, non contente de lui accorder une abondance de moyens et de ressources infinies, a bien voulu, en outre, lui en assurer l'écoulement. En lui donnant le Danube, elle a ouvert pour lui la plus magnifique route vers l'Orient qu'il soit possible de trouver.

» Mais tout cela a été négligé jusqu'ici. A peine l'Autriche, depuis que son commerce s'est développé, a-t-elle commencé à comprendre l'importance de ce grand fleuve, et, cependant, déjà le Danube a vu s'élever une série d'entrepôts, peu nombreux, il est vrai, par rapport à l'étendue de ses arrivages, mais qui indiquent au moins, avec certitude, la marche à suivre et le succès qu'on peut en attendre. Ce sont les jalons qui tracent la route par laquelle la Bulgarie, la Moldavie, la Valachie doivent un jour venir participer au commerce du fleuve qui descend vers la mer Noire.

» Ces contrées sont restées trop longtemps pour nous comme inconnues. Quelques transactions, faites par d'actifs négociants à la foire de Leipsick, étaient le seul indice que nous eussions de leurs besoins commerciaux, et, tandis que les enfants de l'Allemagne, trop pressés sur le sol de la patrie, émigraient en foule vers l'Amérique, à peine s'en trouvait-il un seul qui de loin en loin songeât à diriger ses pas vers les provinces que baigne le Danube.

» C'est une erreur qu'il faut réparer. Le Zollverein a été pour nous une école heureuse, tâchons que les événements qui se passent sur le Danube ne soient pas une école de malheur. Notre commerce doit profiter de la libre navigation de ce fleuve pour acquérir une vraie grandeur.

» Que serait-ce aujourd'hui si, dès le début de la crise d'Orient, l'Allemagne, posant nettement ses droits à protectorat, tant dans le nord que dans le sud, eût appuyé ses justes prétentions sur le Danube de la force que lui eussent donnée une volonté ferme et les 7 à 800,000 baïonnettes dont elle peut disposer?

» Ces contrées, grâce à elle, seraient déjà rendues à un calme complet. Les 6,900,000 florins de marchandises qui y ont été exportés en 1846 par le Zollverein uni à l'empire autrichien, et les 11,667,000 de 1847 auraient encore subi une prodigieuse augmentation.

» Il en eût été de même des importations, qui, durant ces deux années, avaient été de 4,972,100 livres de marchandises et de 17,814,800 livres.

» Les Anglais et les Français, dont le commerce n'atteint pas sur ce point le tiers du nôtre, font une guerre vigoureuse pour mettre fin au protectorat que la Russie s'arroge sur les contrées du Danube. Chez nous l'exportation subit une stagnation complète et l'industrie est paralysée, parce qu'elle manque de débouchés pour ses produits; le travail cherche vainement de l'emploi, et cependant on a la naïveté de se demander encore si l'Allemagne a réellement sur le Danube des intérêts qui lui commandent de se joindre aux Puissances occidentales. La réponse serait encore plus complètement affirmative si l'on voulait jeter un coup-d'œil sur le commerce de la mer Noire.

Vienne, 19 décembre. — « La Prusse voudrait se dispenser d'adhérer au traité du 2 décembre en cherchant à conclure un traité spécial avec l'Angleterre et la France.

L'Empereur a nommé Napoléon III grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne. — Havas.

Nous empruntons au *Morning-Chronicle* la dépêche suivante :

Berlin, 17 décembre. — « Les envoyés autrichiens, anglais et français ont présenté, hier, séparément au baron de Mantouffel, le traité ratifié du 2 décembre, avec des notes distinctes demandant à la Prusse son adhésion. » — Havas.

On écrit de Londres à l'*Indépendance belge* :

« Un fait dominant, c'est la popularité qui entoure ici le nom français, et qui contraste si singulièrement avec ce qui existait, il y a quelques années, où un étranger pouvait à peine traverser certains quartiers sans entendre résonner à ses oreilles quelque expression blessante. Vous avez vu cette admiration pour la bravoure française se produire dans tous les discours au sein du Parlement, et je puis vous assurer que tout ce qui a été dit n'est qu'un faible écho de ce qui existe dans le public. De tout temps le peuple anglais à quelque peu confondu tous les étrangers sous le nom générique de *Frenomen*, et, à cette heure, tous les étrangers participent à son respect à son amitié pour les brillants alliés de l'Angleterre. »

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Des lettres de Bucharest, du 7, annoncent que le gouvernement Valaque fait confectionner 25,000 lances et opère un recrutement afin de former un corps auxiliaire pour la Turquie. — Havas.

Nous lisons dans le *Times* : Nous avons reçu de notre correspondant de Constantinople, par voie de Semlin et de Vienne, la dépêche suivante datée du 7 courant : Du 28 novembre au 3 décembre, il n'avait point été placé de canons sur les batteries nouvellement construites, parce que le temps était excessivement mauvais et la bourbe extrêmement profonde. Les Turcs étaient arrivés à Balaklava et

l'on a eu beaucoup de peine à leur procurer des vivres. L'armée russe avait quitté la vallée pour se poster sur les hauteurs qui commandent la Tschernaïa. Des déserteurs disent que les Russes souffrent cruellement. Tous les soirs, la garnison ouvre un feu d'artillerie sur la position française et fait des sorties qui sont repoussées avec perte. Le feu de l'ennemi se ralentit pendant la journée. Les soldats construisent des baraques. Le 2 décembre au matin, les Russes ont attaqué une avant-garde du 50^e régiment, qui s'est retiré. Les rifles (chasseurs à pied) sont allés à son secours, ont culbuté les Russes et les ont forcés à quitter leur position. Les Turcs souffrent de la maladie. Le choléra a reparu dans leurs rangs.

Une correspondance adressée de Bucharest au *Constitutionnel* explique ainsi le mouvement que vient d'opérer une partie de l'armée d'Omer-Pacha.

Bucharest, le 5 décembre. — « Vous aurez appris qu'il y a 8 jours, à la suite des trois conseils de guerre tenus chez Omer-Pacha, en présence de tous les généraux turcs, des colonels Simmons et Dieu, commissaires militaires anglais et français, et de MM. Colquhoun et Poujade, consuls généraux d'Angleterre et de France, on avait décidé de suspendre la marche en Bessarabie, considérant l'expédition comme très-difficile en hiver et sans utilité immédiate; et, d'un autre côté, vu les instances pressantes des généraux alliés pour appeler en Crimée Omer-Pacha et son armée, d'en référer à Paris par le télégraphe, pour décision définitive. Il paraît certain qu'à la suite, on a reçu l'ordre de faire occuper le cours du Pruth et les bouches du Danube, tout en tenant le gros de l'armée à la disposition des généraux alliés. En conséquence, les mouvements des troupes qui avaient été arrêtés sur divers points ont de nouveau été repris, quoique avec une extrême lenteur, causée surtout par le manque de vêtements et d'effets d'équipement, et par les mauvais état des chemins, défoncés par les pluies continuelles.

» Il y a déjà deux semaines que les troupes égyptiennes, qui se trouvaient à Roostchouh sous le commandement de Selim-Pacha, sont parties pour Varna, afin de s'y embarquer pour la Crimée; ce sont les meilleurs soldats de l'armée ottomane. Quant à Omer-Pacha, qui a pris la même direction, il différera son embarquement autant que possible, car il se soucie aussi peu d'aller en Crimée que d'entrer en Bessarabie. — L. Boniface. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Madrid, le 16 décembre. — « Un grand nombre de projets de loi sont déposés sur le bureau des Cortès.

» On assure que le Gouvernement présentera bientôt un projet de réforme concernant le concordat, ainsi qu'un autre projet afin de vendre les biens du clergé pour payer les dettes du Trésor et arriver ainsi à remplacer l'impôt de consommation. » — Havas.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, au *Constitutionnel*, sous la date du 14 décembre :

il était enterré, et pria longtemps sur sa tombe. Je revins ensuite chez lui, et quand je me trouvai assez fort pour accomplir mon projet, je fis demander Georges Reissenem.

— Qu'y a-t-il donc, cher? me dit-il en voyant l'altération de mes traits, serais-tu encore malade? — Non, mon bon Georges, mais je viens de prendre une résolution inébranlable et je te préviens d'avance que tu chercherais vainement à m'en dissuader. Avant de te dire ce dont il s'agit, réponds-moi franchement à la question que je vais t'adresser: As-tu quelquefois eu l'idée de te marier? — Bon, dit Georges en riant, je prévois d'avance où tu veux en venir. Tu vas probablement m'annoncer ton prochain mariage, avec quelque demoiselle noble du faubourg Saint-Germain. — Je croyais t'avoir dit, mon cher Georges, qu'il s'agissait d'une question sérieuse et non d'une plaisanterie; aussi, au lieu d'é luder ma question tu ferais beaucoup mieux d'y répondre promptement. — Puisqu'il en est ainsi, Henri, et que c'est véritablement une question que tu m'adresses, je vais y répondre à cœur ouvert. Oui, j'ai eu quelquefois l'idée de me marier. Oui, il y a une femme au monde à laquelle j'aurais été heureux d'offrir ma main, si avec cette main j'avais pu lui donner autre chose que des appointements de capitaine. Cette dernière partie de ma phrase te dit assez pourquoi je suis encore garçon. — Tu aimes donc quelqu'un? lui dis-je encore, tremblant que ce ne soit pas sa cousine, et la voyant déjà malheureuse comme je l'étais moi-même. — Tiens, au fait, je ne dois pas avoir de secret pour toi, mon vieux et bon camarade, dit Georges en rougissant; eh bien, cette femme que j'aime et que je serais heureux de pouvoir épouser n'est autre que ma cousine. — Ah! c'est elle! dis-je avec

un accent de rage et de jalousie que je ne pus retenir et qui glaça Georges.

Je fis alors un violent effort sur moi-même, et j'ajoutai avec douceur :

— Pauvre ami, je m'en étais douté, et voilà pourquoi je t'ai fait demander; car le projet que j'ai formé te permettra de mettre le tien à exécution. Ecoute-moi donc, et ne m'interromps pas surtout. — Je ne te comprends pas du tout, Henri, explique-toi plus clairement. — Voyant tous les jours s'accroître les regrets que me cause la perte de mon oncle, et prenant en dégoût le monde où mes opinions politiques et religieuses se trouvent froissées à chaque instant, j'ai pris la résolution d'entrer en religion. — Toi! oh! mais c'est impossible! songes-y donc, Henri; tu es jeune, beau, riche et plein d'avenir! je te le répète, c'est impossible. — Je crois t'avoir dit que ma résolution était ferme et inébranlable, dis-je avec un accent où se peignait toute ma volonté. Toute tentative pour m'en dissuader serait inutile. J'ai envoyé ce matin ma démission au Ministre de la marine. Je suis allé chez le colonel Reivar pour lui faire mes adieux; je ne l'ai pas trouvé. Tu te chargeras de les lui faire de ma part, ainsi qu'à sa femme et à sa fille, qui sera bientôt madame Reissenem, car tu vas venir avec moi chez mon notaire, signer l'acte de donation que j'ai fait en ta faveur. — Henri, je n'accepterai jamais une pareille donation faite au prix de ton bonheur. — Tu aimes donc mieux me laisser donner la moitié de ma fortune aux pauvres et ne pas épouser madame de Lucques? — Puisqu'il en est ainsi, j'accepte dit Georges.

Et nous nous rendîmes chez le notaire. Je donnai au capitaine Reissenem les quarante mille livres de rente que m'avait laissées mon oncle, plus mon mobilier, ma

garde-robe, mes chevaux et mes voitures. En revenant, Georges était plus triste que moi, et je fus obligé à mon tour de le consoler.

Comme je voulais anéantir un portrait de moi en uniforme d'officier de marine fait par Horace Vernet et qui se trouvait dans la chambre de mon oncle, Georges me supplia de le lui donner. J'hésitai en songeant que la vue d'un homme qu'elle avait involontairement rendu si malheureux, serait peut-être pénible à madame de Lucques; mais le pauvre garçon insista tant, que je ne crus pas devoir lui refuser davantage. Je distribuai ensuite quelques dons à mes domestiques. Je fis une pension au valet de chambre de mon oncle trop vieux pour servir encore, et réalisai ce qui me restait de fortune pour en faire don à la communauté, où j'allais demander à Dieu l'oubli du passé!

Un mois plus tard, le mariage du capitaine Reissenem, officier d'ordonnance du Ministre de la guerre, et de la jeune et jolie madame de Lucques, se célébrait à l'église Notre-Dame-de-Lorette, au milieu d'une nombreuse et brillante assistance.

(L'Écho des Feuilletons.) CÉLINA RAVIER.

BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 30 cent. — Fermé à 94 25.
3 p. 0/0 baisse 1 20 cent. — Fermé à 68 70.
BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 94.
3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

« Le journal le *Lloyd* a été suspendu pour huit jours à cause d'un article de son numéro du 10, dans lequel la dernière note du comte de Nesselrode au baron Budberg était commentée avec vivacité. Cette mesure a été une sorte de compensation accordée au prince Gortschakoff, qui l'a ardemment sollicitée, et qui a été appuyée par quelques diplomates des Etats secondaires d'Allemagne et par quelques personnes de la cour. Elle a produit une grande sensation; mais c'est inutilement que le parti russe a cherché à en exagérer la portée.

« On assure que depuis lundi dernier, l'empereur François-Joseph a cessé de porter aucune décoration russe; c'est un exemple qui va être suivi par toute l'armée et toute la cour. — L. Boniface. »

FAITS DIVERS.

Un véritable ouragan a éclaté lundi sur Paris et a causé de nombreux dégâts aux toitures de la capitale. Après une pluie diluvienne qui a inondé les rues jusqu'à midi, un vent violent s'est levé et a interdit pour ainsi dire la circulation sur plusieurs points. Sur les quais et les ponts, des centaines de chapeaux d'hommes et de dames ont été enlevés de la tête de leurs propriétaires pour être précipités dans la Seine au bruit des rires et des clameurs. — La tempête a particulièrement sévi contre les petits marchands de journaux des boulevards; leurs petites guérites en bois ont été impitoyablement renversées et les journaux noyés dans la boue du macadam.

Au moment où nous écrivons, la pluie se remet à tomber sans que pour cela la tempête discontinue. — Havas.

— On parle depuis quelques jours de l'envoi de nombreux détachements de la garde impériale en Crimée. D'après le *Constitutionnel*, faisant allusion ce matin à ces bruits, on prendrait dans chacun des deux régiments de grenadiers ou des deux régiments de voltigeurs déjà organisés à deux bataillons, le cadre d'un demi-bataillon en officiers, sous-officiers et caporaux, plus 300 hommes, et ces quatre demi-bataillons, une fois arrivés à l'armée d'Orient, seraient portés au grand complet de guerre, au moyen d'officiers, de sous-officiers, de caporaux et de soldats choisis dans les rangs de

cette armée. De cette manière, le noyau parti de France servirait, une fois arrivé en Orient, à former un 3^e bataillon pour chacun des quatre régiments d'infanterie de la garde impériale actuellement existants. Quant aux quatre demi-bataillons prélevés sur ces régiments, ils y seraient remplacés par des admissions nouvelles d'officiers, sous-officiers, caporaux et soldats choisis, comme à l'époque de la formation, dans les régiments de ligne, stationnés en France.

Nous devons ajouter qu'un régiment de zouaves de la garde va être également organisé et se rendra plus tard sur le théâtre de la guerre.

On ne sait encore quels seront les officiers généraux et supérieurs de la garde qui seront chargés du commandement des détachements qui vont partir. On a désigné d'abord le général Urich et les deux plus jeunes colonels des grenadiers et des voltigeurs de la garde; mais on assure que M. le général Mélinet, et les colonels les plus anciens ayant sollicité auprès de S. M. la faveur d'être envoyés en Crimée, ces derniers obtiendront la préférence, grâce à leur titre d'ancienneté.

Quoiqu'il en soit, les détachements désignés sont déjà munis de leurs effets de campement et sont prêts à partir de Paris, au premier signal — Havas.

— On racontait dernièrement qu'on avait trouvé un numéro de la *Revue des Deux Mondes* dans le schako d'un des officiers russes prisonniers. Une lettre nous apprend que nos soldats font journellement de bien autres trouvailles. Il paraît que les seigneurs et les dames russes, prévoyant la reddition de la ville de Sébastopol, avaient pris leurs précautions et enterré beaucoup de choses précieuses, espérant bien les retrouver après le départ de notre armée. Mais ils avaient compté sans nos mineurs, et tous les jours ceux-ci arrachent à la terre quelques-uns de ces trésors qui lui avaient été confiés. C'est de l'argenterie, de la vaisselle plate, des bijoux, des parures en pierreries, des raretés coûteuses, bref, les produits les plus recherchés de l'industrie parisienne. Nos soldats ont même trouvé un élégant chapeau de femme, soigneusement enfermé dans une boîte, qu'un coup de pioche a fait éclater.

Ce chapeau, satin rose et à la dernière mode, portait encore l'adresse de la faiseuse, l'une des plus en vogue de la rue de la Paix, à Paris.

— M. Léon Faucher, dont nous regrettons la fin si prématurée, était né à Limoges en 1804; il avait été d'abord agrégé de philosophie, puis précepteur dans une famille parisienne. Il devint ensuite rédacteur du *Temps*, du *Courrier Français* et du *Constitutionnel*. Entré dans la carrière du journalisme en 1830, il ne la quitta qu'en 1842. Il a publié des *Etudes sur l'Angleterre*, des *Travaux sur la réforme des prisons*, et des *Recherches sur l'or et l'argent*. Elu député de Reims, en 1846, il vota avec l'opposition; plus tard, il devint un administrateur du chemin de fer de Strasbourg. Après le 10 décembre 1848, il recut, du Président de la République, le portefeuille des travaux publics et plus tard celui de l'intérieur. Dans le sein de l'Assemblée, comme dans l'administration, il combattit vigoureusement les démocrates, demanda la suppression des clubs, et un sévère examen des mesures financières prises par le gouvernement provisoire. — Havas.

— La *Gazette de Lyon* cite le trait suivant de rare délicatesse :

« Lors du terrible incendie de Bercy, en 1820, on vit la Seine couler des flots de feu. Un négociant de Lyon perdit à lui seul 800 pièces de vin et eau-de-vie, composant toute sa fortune. Sur les 800, 150 à peine étaient payées. Touché de ce malheur, le baron Rambaud, alors maire de Lyon, d'accord avec le préfet, ouvrit en sa faveur une souscription chez M. Fariné, notaire. Les créanciers du négociant lui donnèrent du temps. Bref, petit à petit, il parvint à réparer son malheur, et aujourd'hui ses enfants, devenus riches et reconnaissants des avantages faits à leur père, font des démarches pour remettre à tous les souscripteurs l'argent versé gratuitement par eux au malheureux négociant, se proposant, à présent qu'ils sont dans l'aisance, de verser au Trésor public le capital et les intérêts des sommes dont ils ne trouveront pas les propriétaires. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les journaux de Paris ne contiennent rien d'important.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, et de M^e PLANTON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE

une

MAISON ET SES DÉPENDANCES,

UN JARDIN,

Une Boutique de Maréchal,

ET PLUSIEURS MORCEAUX DE TERRE ET DE PRÉ,

Le tout situé au bourg ou près le bourg de Saint-Paul-du-Bois, arrondissement de Saumur.

La vente aura lieu par le ministère de M^e PLANTON, notaire à Vihiers, commis à cet effet, le mardi 16 janvier 1855, à midi, à la mairie de Saint-Paul-du-Bois.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Article Premier.

Le champ du Chandiet, désigné à la section C, polygone 23, n^o 7, du plan cadastral de la commune de Saint-Paul-du-Bois, pour une contenance de 89 ares, joignant au levant les mineurs Blouin, au midi les mêmes et autre, au couchant M. Baranger, au nord un chemin.

Art. 2^o.

Le champ dit les Cartes, n^o 9, et la Boissonnerie, n^o 13, mêmes section et polygone dudit plan, se tenant et contenant dans leur ensemble environ 85 ares, joignant au levant M. Baranger, au midi les mineurs Blouin et MM. Hervé et Baranger, au couchant un chemin, au nord Gourichon et veuve Gaudicheau.

Art. 3^o.

Le pré de la Porte, section E, polygone 11^e, n^o 23 du même plan, contenant environ 72 ares, joignant au levant MM. Renard, Sauvestre et Gourichon, au midi un chemin, au couchant M. Charruau, au nord M. Sauvestre.

Art. 4^o.

Une boutique de maréchal, sise audit bourg de Saint-Paul-du-Bois, portée à la section E, 11^e polygone, n^o 100,

pour une contenance de 65 centiares, joignant au levant et au midi M. le Curé de Saint-Paul, au couchant et au nord les rues du bourg.

Art. 5^o.

Un corps de bâtiments, également situé au bourg de Saint-Paul, occupé par le sieur Casimir Challet, composé de deux chambres basses à cheminée, d'un cellier, grenier sur le tout, porté à la même section E, polygone 11^e, n^{os} 107 et 108 dudit plan, pour une contenance d'un are 60 centiares, joignant au levant et au nord les rues du bourg, au midi la cour où ces bâtiments ont droit de passage pour aller au puits et au four usagé en commun avec d'autres propriétaires, au nord M. Brunet.

Art. 6^o.

Une petite chambre haute à feu, petite chambre froide au-dessous, deux toits à porcs, petit grenier au-dessus, une écurie, fenil au-dessus, et la portion de cour dépendant de ces bâtiments, le tout se tenant est désigné à la section E, 11^e polygone, n^o 112 dudit plan, pour une contenance de 2 ares 40 centiares, joignant au levant la veuve Braud, au midi M. Renard, au couchant M. Glemin, au nord MM. Glemin et Brunet.

Art. 7^o.

Un jardin, contenant 8 ares 10 centiares, portant le n^o 146, même polygone dudit plan, joignant au levant MM. Challet et Charruau, au midi M. Glemin, au couchant l'ouche Mondoux et M. le Curé de Saint-Paul.

Art. 8^o.

L'ouche Mondoux, portée au n^o 149, même section E, polygone 11^e du plan cadastral, contenant 16 ares 80 centiares, joignant au levant l'article précédent, au midi M. Renard, au couchant M. Charruau, au nord M. Miot.

Art. 9^o.

Le pré de la Forgerie, section E, 12^e polygone, n^o 6^e dudit plan, contenant 37 ares, joignant au levant MM. Charruau et Guittière, au midi un chemin, au couchant MM. Charruau, au nord M. Reneau.

PROPRIÉTÉ.

Les biens dont la désignation pré-

cede dépendent de la succession de Michel Challet, décédé à Saint-Paul-du-Bois, et appartiennent indivisément aux ci-après nommés, tous héritiers dudit Michel Challet, leur parent.

PROCÉDURE.

La vente dont s'agit est poursuivie en vertu d'un jugement du Tribunal civil, séant à Saumur, en date du 18 novembre 1854, rendu entre le sieur Casimir Challet, taillandier, demeurant commune de Saint-Paul-du-Bois,

« Agissant, aux termes d'un acte » reçu par M^e Planton, notaire à Vihiers, en date du 24 juin 1854, » comme cessionnaire des droits de » M. Pierre-Jacques-Noël Challet, son » père, dans la succession de Michel » Challet, frère de ce dernier, »

Demandeur, ayant M^e Lecoy pour avoué;

Et : 1^o François Challet, forgeron, demeurant commune de Saint-Hilaire;

2^o Marie Challet, épouse de Pierre Gaudicheau, cultivateur, et celui-ci pour autoriser sa femme, demeurant commune du Voide;

3^o Henriette Challet, épouse du sieur Louis Renou, cultivateur, et celui-ci pour autoriser sa femme, demeurant dite commune du Voide;

4^o Casimir Challet, épicer à Chemillé;

5^o Pierre Martin, domestique, demeurant à la Loge, commune de Vihiers, tant en son nom personnel que comme cessionnaire des droits héréditaires de la demoiselle Martin, religieuse, sa sœur;

6^o Rose Martin, épouse du sieur Baranger, cultivateur, et celui-ci pour autoriser sa femme, demeurant commune du Coron;

7^o Anne Martin, épouse du sieur Boireau, sacristain, et celui-ci pour autoriser sa femme, demeurant commune de Saint-Michel (Indre-et-Loire);

8^o Pierre Nau, cultivateur, demeurant commune de Saint-Hilaire;

9^o Rose Nau, épouse du sieur Challet, forgeron, et celui-ci pour autoriser sa femme, demeurant commune de Saint-Hilaire;

10^o Demoiselle Marie Nau, majeure, demeurant dite commune de Saint-Hilaire;

11^o Et le sieur Baumard, gagiste, veuf de dame Nau, demeurant commune de Saint-Hilaire, au nom et comme tuteur naturel et légal des enfants mineurs, issus de son mariage avec ladite dame Nau;

Tous défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e Segris.

Le même jugement a commis pour procéder à ladite vente, M^e Planton, notaire à Vihiers, lequel a dressé, à cet effet, le cahier des charges, et l'a déposé en son étude.

MISE A PRIX.

Le jugement sus-énoncé a fixé la mise à prix ainsi qu'il suit :

- 1^o Celle du champ Chandiet, à 700 fr.
- 2^o Celle des champs des Cartes et de la Boissonnerie, à 550
- 3^o Celle du pré de la Porte, à 1,300
- 4^o Celle de la boutique de maréchal, à 120
- 5^o Celle de la maison occupée par Casimir Challet, à 650
- 6^o Celle de la chambre haute à feu et ses dépendances, à 300
- 7^o Celle du jardin, à 100
- 8^o Celle de l'ouche Mondoux, à 190
- 9^o Et celle du pré de la Forgerie, à 1,000

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, soit à M^e SEGRI, avoué colicitant, soit enfin à M^e PLANTON, notaire à Vihiers, commis pour y procéder.

Rédigé à Saumur, le 16 décembre 1854.

L'avoué poursuivant, (712) LECOY.

On demande un APPRENTI pour la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuilley.

VENTE

SUR PIED

DE 257 BOUILLARDS ET PEUPLIERS.

Le mardi vingt-six décembre 1854, à onze heures du matin, dans une des salles du château de la Roche-Charbonnet, commune de Neuilley, à la requête de M. Blancier, il sera procédé, par le ministère de M^e Loiseleur, notaire à Neuilley, à la vente aux enchères de deux cent cinquante-sept pieds d'arbres, essences de bouillards et peupliers, complantés sur les dépendances de la terre de la Roche, dans la commune de Neuilley.

La vente aura lieu par lots, et il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour voir les arbres et la division des lots, au sieur ALLEAUME, garde du château de la Roche;

Et, pour prendre connaissance des conditions de la vente, audit M^e LOISELEUR. (701)

A CEDER

Pour le 24 juin 1855,

UN FONDS D'ÉPICERIE,

De Mercerie, de Rouennerie, de Faïence et de vaisselle de terre,

Bien pourvu et bien achalandé, exploité depuis environ 3 ans, au chef-lieu de la commune de Saint-Léger, par M. Dima, demeurant à Montreuil-Bellay.

Le chiffre des affaires est d'environ 20,000 fr. par an.

Les bénéfices nets sont de 2,000 fr. La clientèle est nombreuse et très-solvable.

Saint-Léger est un centre d'affaires excessivement important, et sa proximité des villes de Loudun, Montreuil et Saumur, avec lesquelles il est lié par des routes, rend l'exploitation du fonds très-facile et peu coûteuse.

S'adresser pour traiter :

A M. DIMA, les mardi, mercredi, vendredi et samedi, à Montreuil; et les jeudi, dimanche et lundi à Saint-Léger;

Et à M^e PÉRIOT, notaire à Saint-Léger, tous les jours. (707)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à 16 kilomètres de Saumur, entre une route et une rivière.

Maison de maître, cours, jardins, verger, avenues d'arbres fruitiers en plein rapport.

Maison de fermier et vastes bâtiments d'exploitation.

Près de 1^{re} classe, terres labourables de 1^{re} et de 2^e classes, vignes, bois.

Contenance totale 40 hectares.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

COSTUMES DE CARNAVAL

M^{me} V^e GOUIN a l'honneur d'informer qu'elle a un fort beau choix de costumes à vendre à des conditions avantageuses, rue Royale, 24. (653)

GRÉAUD, M^e BONNETIER,

Rue Saint-Jean, à Saumur,

Préviens le public que, pour cause de départ, il vend ses marchandises à l'amiable, bien au-dessous du cours.

M. PONSURET, voulant se défaire de ses **ARTICLES DU JOUR DE L'AN**, prévient le public que toutes ses marchandises seront vendues au prix de facture, en boubons et cartonages. On trouvera un très-joli assortiment.

Etudes de M^e DUTERME, notaire à Saumur, et de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le jeudi 28 décembre 1854, à midi,

TROIS MAISONS,

Sises à Saumur :

L'une, rue d'Orléans, occupée par le sieur Tangourdeau, mise à prix à 11,000 francs;

Une autre, rue du Portail-Louis, occupée par M. Pichard, mise à prix à 8,300 francs;

Et la 3^e, dans la même rue, occupée par M. Popinet, mise à prix à 6,500 francs;

Et de 47 ares 63 centiares de QUETIER, sis sur la levée d'Escointe, mis à prix à 800 francs. (693)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BASTY, notaire à Argenton-Château.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi vingt-six décembre mil huit cent cinquante quatre, à midi,

Dans la maison du sieur BERTON, aubergiste à Massais.

DE LA MÉTAIRE DU POYNOT,

Appartenant à la famille Chevreau, Et située dans les communes de Massais et Uicot.

Sur la mise à prix de 29,414 fr.

Et de neuf hectares quatre-vingt-dix-huit ares de terre et pâtis, en la commune de Mauzé, exploitées par le sieur Bastard.

En sept morceaux estimés 6,890 fr. qui seront vendus ensemble ou séparément.

Signé :

(682) CHEDEAU.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BONNIN, notaire à Thouars.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BONNIN, notaire à Thouars,

Le mercredi vingt-sept décembre, mil huit cent cinquante-quatre à midi,

DE LA MÉTAIRE DU LION D'OR,

Situé sur Lavault, commune de Thouars,

Sur la mise à prix de 11,000 fr.

Signé :

(683) CHEDEAU.

A VENDRE,

Une Maison et Dépendances

A Saumur, rue de la Comédie,

Occupée par Buzard, aubergiste.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (570)

A LOUER

DE SUITE,

La MAISON, occupée dernièrement par M. Dion, notaire, rue du Palais-Tribouillet.

S'adresser à M^e Dion. (630)

A LOUER

Présentement

UNE MAISON,

Rue de Bordeaux, joignant M. Vinsonneau.

S'adresser à M. DELARUE, rue du Temple, n^o 12. (675)

A LOUER

Présentement

Une PETITE MAISON, Grand Rue, 49, appartenant à M. Daburon et joignant la siegne.

Occupée par M^{me} veuve Piette. S'adresser à M^{me} veuve PIETTE, ou à M. DABURON. (679)

A LOUER

Présentement,

Un APPARTEMENT, au 1^{er} étage, rue d'Orléans, n^o 8, composé de deux chambres, petit vestibule, cave et grenier.

S'adresser au sieur CATHELINEAU, concierge de ladite maison. (678)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

VENTE

D'ISSUES ET DE PRODUITS.

Le vendredi 22 décembre 1854, il sera procédé, à l'heure de midi, à l'hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, à l'enchère, des issues et produits ci-après, provenant,

Savoir :

- 1^o De la manutention militaire :
 - Son,
 - Braises,
 - Criblures de blé,
 - Pains manqués,
 - Balayures de magasin,
 - Débris de foin,
 - Débris de luzerne,
- 2^o Du magasin aux fourrages :
 - Fomiers,
 - Criblures d'avoine,
 - Balayures de magasin.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, rue Saint-Jean, n^o 57.

Le public est admis à en prendre connaissance.

(688)

Le Sous-Intendant militaire, BROU.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE DES MALADIES SÉCRÈTES. CH. ALBERT. Traitement par correspondance, rue Montorgueil, 49, à Paris.

GUIDE DES MALADES

ALIMENTATION DES CONVALESCENTS ET DES MALADES DE L'ESTOMAC ET DES INTÉSTINS PAR L'USAGE DU RACAHOUT DES ARABES DE DELANGRENIER (se méfier des contrefaçons).

AFFECTIONS NERVEUSES. Le SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES, en harmonisant les fonctions de l'estomac et celles des intestins, retablit la digestion, guérit la diarrhée, la dysenterie, les maladies nerveuses, gastrites. — Prix du flacon : 3 fr. — Dépôt dans chaque ville et chez J.-P. LAROZE, ph., r. Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.

CHOCOLAT-DESBRIÈRE PUR-GATIF A LA MAGNÉSIE. Une tablette forme un purgatif à petite dose; il détruit la Constipation.

FRANCAIS HYGIENI-CURACAO QUE. Cette liqueur de table, prise après le repas ou le matin, stimule l'estomac, fortifie les organes, prévient le dérangement intestinal. — Prix du cruchon : 6 fr. — Dépôt chez J.-P. LAROZE, r. Nve-des-Petits-Champs, 26, Paris.

DENTS M. PAUL SIMON, boulevard des Italiens, 6, à Paris, est le seul des dentistes de France dont les dents artificielles aient été jugées dignes de figurer à l'Exposition universelle de Londres; aussi l'on peut manger parfaitement et sans souffrance avec ses nouveaux dentiers; leur beauté et leur solidité sont incontestables.

DENTIFRICES LAROZE. L'ÉLIXIR QUINA PYRETHRE ET GAYAC prévient et calme les névralgies dentaires, guérit les maux de dents, conserve leur blancheur et leur santé. La Poudre DENTIFRICE, à base de magnésie et de quinquina, blanchit les dents sans les altérer, fortifie les gencives. — Dépôt dans chaque ville. Prix du flacon d'élixir ou de poudre indistinctement : 1 fr. 25 c.

EAUX DE TOILETTE Les médecins ont constaté l'efficacité des eaux LUSTRALES et leucodermine de J.-P. LAROZE, ph., rue Nve-des-Petits-Champs, 26, à Paris. La première conserve les cheveux, calme les démangeaisons de la tête. La seconde entretient la fraîcheur de la peau dont elle dissipe les boutons, coupures, dartres, feu du rasoir. — Pr. du fl. : 3 fr.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE du D^r P. VIDARD, à Divonne (Ain), près Genève. Ecrire dir. au directeur.

ÉTABLISSEMENT THERMAL D'ALLEVARD (Isère). Ouverture le 1^{er} juin. Eau la plus riche de France en principes sulfureux et iodure connue jusqu'à ce jour pour combattre les affections de poitrine et du larynx. — Source donnant 7,500 hect. d'eau par 24 heures.

ANALYSE DE L'EAU D'ALLEVARD. PRODUITS GAZEUX (par litre) : Acide sulfhydrique libre... cent. cubes 24 75 Acide carb. libre et comb... " 97 " Azote... " 41 "

Un nombre considérable d'étrangers de toutes les parties du monde est venu pendant la saison de 1854 recouvrer la santé dans cet établissement.

NÉOTHERMES 56, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS (Ch.-d'Antin). Vaste établissement destiné aux personnes qui ont un traitement à suivre ou qui, sans être malades, veulent jouir d'un confortable que les premiers hôtels même ne peuvent donner. TRAITEMENT HYDROTHERAPIQUE COMPLET avec une eau de source à 9 d. R. DOUCHES ET BAINS DE TOUTE ESPÈCE. — Salons de conversation, vastes galeries, billard, etc. chauffés, jardins. — On ne reçoit ni les maladies contagieuses ni les maladies mentales.

MALADIES DE POITRINE RHUMES, CATARRHES. Guérison certaine par l'usage du SIROP FORTIFIANT de POISSON CHAUMONNOT, à Paris, rue du Roule, 11, et dans toutes les bonnes Pharmacies.

MAUX DE DENTS L'EAU DU D^r O'MEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie (Dép. dans chaque ville).

Les médecins des hôpitaux de **RHUMES** Paris ont officiellement constaté l'efficacité du SIROP et de la PATE DE NAFÉ contre les Rhumes, Gripes, et autres irritations de poitrine.

VER SOLITAIRE KOUSSO-PHILIPPE REMÈDE INFAILLIBLE approuvé. Doses à 15 et 20 fr., une suffi. Pharm. r. St-Martin, 123, Paris (Exp. : affr.).

VÉSICATOIRE ET CAUTÈRES Pansement NOUVEAU et SUPÉRIEUR par les TAFFETAS et PAPIER PERFORÉS de DENAUD, seuls approuvés par les sociétés MÉDICO-PHARMACEUTIQUE de Paris et MÉDICALE du 5^e arr. Ph. DENAUD, rue de la Grande-Truanderie, 16 (Exp.)

Office de Publicité : I. FONTAINE, 22, rue de Trévise, Paris.

EN VENTE, à la Librairie GODFROY, imprimeur, Grand rue, 4, à Saumur.

DEVOIR ET BONHEUR

Entretiens avec mes jeunes amies

Par M^{le} D. LESAULNIER, institutrice.

Un gros volume in-12, couverture imprimée, papier fort, glacé. PRIX : 2 francs.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le